

République Française

Département de l'Oise

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N°35/2024

Séance du 20 juin 2024

Nombres de Membres		
En exercice	Présents	Votants
42	31	35

L'an deux mille vingt quatre, le 20 juin 2024 à 18h, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle polyvalente d'Amblainville, sous la présidence de Madame Nathalie RAVIER, Présidente.

Présents :

Date de Convocation
6 juin 2024

AMBLAINVILLE

Monsieur VASQUEZ

ANDEVILLE

Monsieur MOREL
Monsieur SCHNEIDER
Madame AYNARD

Date d’Affichage
6 juin 2024

Objet de la Délibération LES HAUTS TALICAN
COMPTE FINANCIER
UNIQUE 2023 –
BUDGET ANNEXE BORNEL
«PORTAGE DE
REPAS »

Monsieur BEAUVISAGE

Monsieur TOSCANI
Monsieur PIGEON

CHAVENCON

Madame LUTZ
Monsieur CARTAYRADE
(suppléant)

CORBEIL-CERF

Monsieur CHEVALLIER

ESCHES

Monsieur VANHOUTTE

HENONVILLE

Monsieur LE MAREC
Monsieur DOUTRELEAU
(suppléant)

IVRY LE TEMPLE

Madame HERMAN

LABOISSIERE EN THELLE

Monsieur THOMAS
Madame COURTAUT
(suppléante)

LA DRENNE

Monsieur DELAVILLE

LES HAUTS-TALICAN	Monsieur LOGEAY Madame MAHEU (suppléante)
MERU	Madame RAVIER Monsieur MOKHTARI Madame LEDARD Monsieur DE LÉON Madame LEBLANC Monsieur KIESSAMESSO Madame COURVILLE Monsieur TAMBURRO Monsieur CROISIC Madame ETIENNE
MONTCHEVREUIL	Monsieur GOUSPY
NEUVILLE BOSC	Madame LEROY
POUILLY	Monsieur GUILLIN (suppléant)
SAINT CREPIN IBOUVILLERS	Monsieur LETELLIER Madame FOURNIER (suppléante)
VALDAMPIERRE	Monsieur VANDENABEELE
VILLENEUVE LES SABLONS	Monsieur NEVEU

Absents excusés :

Monsieur DECAEN
Monsieur FRÉMONT
Monsieur CHAMPENOIS
Madame DESCHEPPER
Monsieur GOURET
Madame PIERREL
Monsieur CHAREF
Monsieur CAUCHIES

Pouvoirs :

Madame CAMPAGNARO à Monsieur PIGEON
Madame TOSCANI à Monsieur TOSCANI
Madame DAHMOUN à Monsieur MOKHTARI
Monsieur BOUILLIANT à Monsieur VANHOUTTE

Madame AYNARD , est désignée secrétaire de séance.

Soit 31 délégués présents ou représentés, formant la majorité des membres du Conseil Communautaire.

OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET ANNEXE «PORTAGE DE REPAS »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT);
Vu le Code des juridictions financières ;
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifié par l'article 145 de la loi du 30 décembre 2022 ;
VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
Vu la délibération 125-2021 du 25 novembre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) ;
Vu le rapport d'activité 2023 servant de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2023 ;
Vu le Compte Financier Unique ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le compte financier unique du budget annexe « Portage de repas » de l'exercice 2023 soumis au vote par Monsieur Denis VANHOUTTE, Madame la Présidente n'y ayant pas assisté et arrêté aux sommes ci-après :

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le

et publication ou
notification
du

Section de fonctionnement :

Dépenses :	112 001,47 Euros
Recettes :	111 023,68 Euros
Solde reporté 2022 :	-26 886,81 Euros
Déficit	27 844,60 Euros

Section d'investissement :

Dépenses :	29 188,50 €uros
Recettes :	3 860,00 €uros
Solde reporté 2022 :	15 363,90 €uros
Excédent :	9 964,60 €uros

Résultat brut de clôture : - 37 809,20 €uros

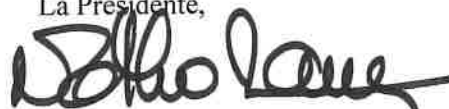
Restes à réaliser en dépenses d'investissement : 1
894,00 €uros

Restes à réaliser en recettes d'investissement :
0,00 €uro

Résultat net de clôture : - 39 703,20 €uros

Fait et délibéré,
les jours, mois et ans sus-dits,

La Présidente,

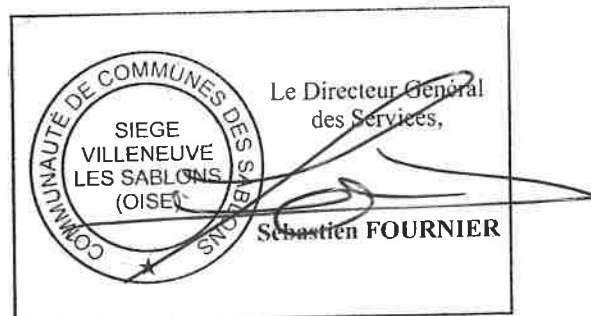


NATHALIE RAVIER



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
Le _____

et publication ou
notification
du _____



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SABLONS
Utilisateur : FOURNIER Sebastien

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DEL202435
Objet :	Délibération n°2024-35 - Compte financier unique - Budget annexe "Portage de repas"
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-20 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	060-246000582-20240620-DEL202435-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 060-246000582-20240620-DEL202435-DE-1-1_0.xml	text/xml	903 o
Document principal (Délibération) Nom original : N°35_20240625161832.pdf Nom métier : 99_DE-060-246000582-20240620-DEL202435-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	158 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 08h34min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 08h34min50s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 08h34min51s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 08h45min00s	Reçu par le MI le 2024-06-26